



METTRE EN PLACE DES TIERS LIEUX OUVERTS

➔ Proposition n°39

➔ PRÉSENTATION DU PROJET

Soutenir la mise en place des tiers-lieux ouverts.

Pour permettre un accès facilité aux outils et aux ressources, être accompagné et formé, découvrir des innovations et travailler ensemble entre professionnels de l'éducation mais aussi avec les familles :

- Repenser les espaces d'apprentissages en introduisant davantage de modularité et permettre de nouvelles modalités d'apprentissages pouvant intégrer la ludification;
- Développer des tiers-lieux solidaires et numériques adaptés au contexte territorial (espace de vie, médiathèque, lieu polyvalent, Espace Public Numérisé, totems dans les écoles, makerspace ou fablab dans les collèges et les lycées) et faire du numérique un outil transversal, accessible à tous.

Cette proposition figure parmi celles issues des États généraux du numérique pour l'Éducation (EGN) organisés les 4 et 5 novembre 2020. Elle s'inscrit dans trois thématiques « **ENSEIGNER ET APPRENDRE LE NUMÉRIQUE ET PAR LE NUMÉRIQUE** », « **GARANTIR UN ÉGAL ACCÈS AU NUMÉRIQUE POUR TOUS / LUTTER CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE** » et « **TRAVAILLER ENSEMBLE AUTREMENT ET PROMOUVOIR UNE CULTURE NUMÉRIQUE PROFESSIONNELLE COMMUNE** »

➔ CONTEXTE

Des études scientifiques ont montré l'impact positif des aménagements du bâtiment scolaire sur le bien-être des élèves et leurs résultats scolaires. L'établissement de demain doit pouvoir voir se multiplier des lieux du vivre ensemble et de relations apaisées et constructives où les élèves peuvent se réunir, discuter, échanger, travailler avec des enseignants et d'autres adultes autrement qu'en classe et développer plus particulièrement des compétences socio-comportementales.

La crise sanitaire et la période de confinement du printemps 2020 ont vu éclater les espaces-temps « classiques » d'apprentissage avec le développement de l'enseignement à distance et ont révélé l'importance des espaces ouverts et mutualisés répondant à la nécessité de se rencontrer et de se socialiser dans des espaces physiques « carrefours ».

Dans la société, l'émergence des tiers-lieux (espaces de coworking, ateliers et jardins partagés, friches industrielles en reconversion, fablabs, « repair cafés », learning centres sur les campus, ...), loin d'être marginale, s'inscrit dans un mouvement de fond touchant désormais l'ensemble du territoire. Tous ces lieux favorisent l'émergence de synergies inattendues et sont porteurs de dynamiques très structurantes. L'État a lancé un plan en leur faveur en 2019 avec l'aide de l'association France Tiers-Lieux. En son sein, le réseau des tiers-lieux édu a pour mission de mettre en contact les espaces collaboratifs d'apprentissage (établissements scolaires, bibliothèques, fablab, makerspace ou encore openlab éducatif).

➔ OBJECTIFS

- Favoriser l'inclusion et la remédiation
- Favoriser le lien dans et hors l'école ou l'établissement scolaire, notamment en facilitant les relations avec les parents d'élèves et leur implication, les accompagner dans les démarches numériques liées à la scolarité (inclusion numérique et parentalité) ou la vie de la famille dans le territoire
- Développer la culture solidaire au sein de la communauté éducative
- Faire émerger des collectifs
- Libérer la créativité des élèves et développer les autres compétences clés du 21e siècle (pensée critique, résolution de problème, collaboration et pensée informatique)
- Participer à l'amélioration du climat scolaire
- Valoriser les partenariats de territoire avec comme ambition l'engagement citoyen de l'élève à travers des projets
- Mettre en réseau des écoles entre elles et avec les collèges, des établissements scolaires entre eux

➔ PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

La proposition a volontairement circonscrit le périmètre d'application aux écoles et établissements scolaires. Elle se traduit par un soutien à la dynamique des tiers-lieux sous 4 formes :

- Démarches de capitalisation et d'outillage des établissements sur les sujets relatifs aux tiers-lieux
 - La fiche Archiclasse « Mettre en place un fablab » : <https://archiclasse.education.fr/QUID-3-Mettre-en-place-un-fablab> ;
 - Ou en académie, « ressources et outils sur les tiers-lieux en CDI » <http://www.ac-clermont.fr/disciplines/?id=12059> ;
- Partenariats avec l'écosystème des tiers-lieux :
 - Fabrication de matériel pédagogique en tiers-lieux à l'image de la démarche « Je fabrique archistart dans un fablab » : <https://archiclasse.education.fr/Je-fabrique-ArchiStart-dans-un-Fablab> .
 - Groupe de travail Tiers-Lieux Éducatif du Conseil National des Tiers-Lieux, animé par France
 - Tiers-Lieux et Tiers-Lieux Edu, afin de :
 - Lever les obstacles au développement des tiers-lieux éducatifs ;
 - Développer les rapprochements entre tiers-lieux et établissements scolaires.
- Soutien à des dynamiques d'ouverture des collèges s'inspirant des dynamiques des tiers-lieux :
 - AMI « Établissements de services »
- Soutien financier à leur ouverture dans les territoires numériques éducatifs (TNE, voir proposition 3).

➔ BÉNÉFICES

Les bénéfices seront mesurés entre autres par :

- Le nombre de projets Tiers-lieux déposés et réalisés par académie ;
- Le nombre de personnes formées.

* Fiche résumé : <https://etats-generaux-du-numerique.education.gouv.fr/processes/suivi/f/184/results/83>